

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-76 Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion d'un rassemblement automobile

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal 2005.63 réglementant la circulation et le stationnement place de la Rasse,

VU la demande de M Florian DONZE, président de « Passion mécanique Maîchoise »

CONSIDERANT la nécessité de réguler la circulation et le stationnement à l'occasion d'un rassemblement automobile,

ARRETE

Afin de permettre la bonne organisation d'un rassemblement automobile organisé par « Passion Mécanique Maîchoise » place de la Rasse et afin d'éviter tout débordement de la part du public, les dispositions suivantes sont prises **le dimanche 31 août 2025 de 04 heures à 20 heures pour l'ensemble des articles du présent arrêté:**

Article 1 : La place de la Rasse est mise à disposition de l'association « Passion mécanique Maîchoise » afin de procéder à un rassemblement automobile avec exposition de véhicules.

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue des Boutons d'Or en dehors des parkings sur la période.

Article 3 : La circulation sera interdite rue des Boutons d'Or du carrefour formé avec la rue Guyot au carrefour formé avec le chemin de la Rasse.

Article 4 : L'accès à la maison médicale sera maintenu pour les véhicules d'urgences et le personnel de santé.

Article 5 : L'association « Passion mécanique Maîchoise » mettra le personnel nécessaire aux intersections mentionnées ci-dessus pour guider les spectateurs et veillera au bon déroulement de la manifestation.

La gendarmerie et le service de police municipale ont la charge de veiller aux dispositions du présent arrêté en verbalisant les éventuels contrevenants.

Publié sur le site internet le 21 août 2025 .../...

Article 6 :Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Messieurs les chefs des centres de secours de Maîche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur Florian DONZE,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police Municipale de Maîche.

Maîche, le 21 août 2025

Pour le maire absent,

L'adjoint

Constant CUCHE

